



**GOURNAY**  
SUR MARNE

## Conseil municipal Séance du 7 JUILLET 2022

### Délibération n° 2022-63

<b>Membres du Conseil municipal</b>			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	22	7	0
<b>Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</b>			

Le 7 juillet 2022 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents :** M. Éric SCHLEGEL — M. Claude MAZARS — M<sup>me</sup> Delphine SCHLEGEL — M. François DAIRE — M. Éric FLESSELLES — M. Francis DEFRANOUX — M. Alain HUGUET — M<sup>me</sup> Francine PEDRO — M. Pierre HAGEMAN — M. Alain GROSDDET — M<sup>me</sup> Amélie GUILLOU — M<sup>me</sup> Sylvie BELLAVOINE — M. Serge ADALLA — M<sup>me</sup> Nadège HUGUET — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M<sup>me</sup> Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M<sup>me</sup> Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. François DA CUNHA.

**Procurations :** M<sup>me</sup> Agnès PONCELIN donne pouvoir à M. Claude MAZARS  
M. François CULEUX donne pouvoir à M. François DAIRE  
M<sup>me</sup> Corinne TANGUY donne pouvoir à M<sup>me</sup> Delphine SCHLEGEL  
M<sup>me</sup> Manuela RAMIREZ donne pouvoir à M<sup>me</sup> Nadège HUGUET  
M. Éric FOURNIER donne pouvoir à M. Éric FLESSELLES  
M<sup>me</sup> Claire HÉNIN donne pouvoir à M<sup>me</sup> Sylvie BELLAVOINE  
M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Pierre HAGEMAN.

### **OBJET : TARIFS POUR LA PARTICIPATION AUX SORTIES ORGANISÉES POUR LES SÉNIORS DE LA VILLE**

**Le Conseil municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des activités du Club du 3<sup>ème</sup> âge, la Ville organise des sorties sur le deuxième semestre de l'année 2022,

**CONSIDÉRANT** que les transports aller-retour seront effectués par un car de la ville.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** les sorties ainsi que la fixation des tarifs suivants :

- Visite guidée de Moret-sur-Loing, déjeuner dans un restaurant de Fontainebleau et croisière commentée sur le Loing, le jeudi 22 septembre 2022, au tarif de 52,50 € par personne ;
- Après-midi bowling à Nogent-sur-Marne. Au programme : deux parties de bowling et un goûter, le jeudi 13 octobre, au tarif de 16,30 € par personne ;
- Visite libre du musée de la Grande Guerre à Meaux, déjeuner au restaurant et visite guidée de la fromagerie Meaux St Faron, le jeudi 17 novembre 2022, au tarif de 44 € par personne.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**



Certifiée exécutoire compte tenu  
de l'affichage le : 08-07-2022

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**

